

FORÊT DE KEF-DJEMEL, commune mixte des Beni-Salah, canton de Duvivier, arrondissement de Bône chêne-liège

Nouvelles de l'Algérie
(*Le Petit Marseillais*, 22 août 1885)

On nous télégraphie d'Alger, 21 août, soir :

On annonce de nouveaux incendies entre Aïn-Temouchent et les Lauriers-Roses de Mascara, dans la province d'Oran.

On mande de Bône que les incendies forestiers ont recommencé avec une grande intensité dans la commune mixte de Zerizer ; le feu a gagné les forêts particulières de Kef-Djemel et Oued-Soudan, ainsi que les bois communaux d'Ouled-Serin. Momentanément, tous les efforts faits en vue d'arrêter le fléau sont inutiles, car l'incendie s'étend sur un front, de 10 kilomètres et l'on a les plus grandes craintes pour toutes les forêts de la région. Les indigènes sont réquisitionnés dans un rayon de 40 kilomètres, pour concourir aux secours, et, sur la demande de M. Tirman, gouverneur, le général Delebecque a donné ordre d'envoyer des troupes sur les lieux du sinistre.

NOUVEAUX INCENDIES EN ALGÉRIE (*La Croix*, 4 août 1887)

On écrit de Beni-Salah à la *Dépêche algérienne* (29 juillet) :

Le feu a parcouru, dans les journées des 23 et 24 juillet 1887, le massif forestier de Béni-Salah et s'est étendu dans les territoires de la Cheffia et des Merdès, et il n'est pas encore éteint. Jusqu'à présent, les villages de Combes et de Blandan ont pu être préservés, ainsi que plusieurs mechtas. De nombreux travailleurs sont occupés à combattre l'incendie, sous la direction de l'administrateur de la commune mixte de Zerizer et du sous-inspecteur des forêts.

D'autre part, on lit dans le *Petit Colon* :

Des incendies de forêts, d'un extrême violence sont signalés dans tout la région noise à l'Oued-Soudan, au Kef-Djemel, sur la route de La Calle, du côté de la Cheffia et en maints autres endroits.

La gendarmerie de Bône, les brigades de Duvivier et de Morris ont envoyé des secours.

Des détachements de spahis sont sur les lieux déployant la plus grande activité pour combattre le fléau. Mais la plupart des efforts restent, inutiles, le feu, s'étendant sur une superficie considérable et étant vraisemblablement, attisé par la main coupable des indigènes.

(*Le Progrès de l'Algérie*, 13 août 1887)

Nous empruntons les lignes qui suivent à notre excellent confrère, *La Petite Revue agricole* de Bône.

Nous venons de traverser une période de chaleurs excessives. Le thermomètre a marqué 42° à Bône, 44° à Guelma, 46° à l'Oued-Zenati. De violents incendies ont éclaté pendant ces quelques jours dans plusieurs de nos massifs boisés. Aux Beni-Salah, surtout à Oued-Soudan le feu, activé par le vent du Sud qui a soufflé pendant trois jours, a fait des ravages considérables ; il s'étendait sur un front de trente kilomètres et s'avancait avec une rapidité telle qu'il a fallu renoncer à le circonscire. Des familles indigènes ont été surprises par les flammes et ont disparu avec leurs tentes et leurs troupeaux.

Dans les plaines des Beni-Urgine, des milliers de quintaux de foin ont été détruits.

La présence de ces foyers multiples rendait l'atmosphère insupportable.

Pauvres forêts algériennes que j'ai connues si belles autrefois ! Pas plus loin qu'en 1870, on pouvait voyager pendant 3 heures, d'Oued-Soudan à Kef-Djemel, sous des chênes séculaires dont le feuillage vous mettait complètement à l'abri du soleil. En plein été, à chaque pas, on découvrait des sources fraîches, où, bien souvent, j'ai surpris des troupes de biches.

Tout cela n'est plus. Dans quelques années, il n'en restera nulle part, [sauf], à Kef-Djemel, où M. Prax, par des travaux intelligemment faits, a su préserver jusqu'à ce jour ses plus beaux massifs de chênes-liège.

Qu'il me soit permis de rendre ici un éclatant hommage au contremaître J. L'Hôte [Jules Lhôte]. Depuis dix ans, il a su, avec une centaine de Kabyles, préserver non seulement la forêt dont il a charge, mais, aussi, les forêts de l'État qui, depuis longtemps, sont abandonnées à leur malheureux sort. Il est plus précieux, pour les Beni-Salah, qu'une douzaine d'administrateurs, — ceux-ci, comme les carabiniers d'Offenbach, arrivant toujours trop tard.

Dans cinquante ans, à la place de ces cent mille hectares de chênes-liège, il n'y aura plus de loin en loin que quelques arbustes rabougris. Les sources, au trois quarts taries, le seront complètement et pour toujours. Ces richesses auront servi à faire la fortune de quelques Italiens, exploiters de tan. Maintenant que les grandes forêts tunisiennes leur sont ouvertes, ils voient d'un œil ravi s'en aller en fumée la plus belle parure et la véritable fortune de notre belle colonie algérienne !

Quelles mesures conservatrices va-t-on prendre pour l'avenir ?

Aucunes : les indigènes seront, pour la troisième fois, imposés de quelques centaines de mille francs (qu'ils n'ont pas), quelques médailles seront distribuées à ces fameux carabiniers, et, s'il n'y a plus de forêts à conserver ici, on transportera nos conservateurs et sous-conservateurs dans les forêts de la Tunisie. Ah ! la hache aura beau jeu, et ce ne sera pas long ! Pauvre Numidie ! te voilà dépouillée de ta riche parure, de ces forêts que les Vandales et les Turcs eux-mêmes avaient respectées. Et le docteur Trolard parle de reboisement ! à une époque où le tannin pour les chênes, et le charbon pour l'olivier auront bientôt fait disparaître les 9/10^e des arbres que nous avons trouvés à l'époque de la conquête ! On n'accusera pas les indigènes d'avoir détruit ces milliers d'oliviers qui s'étendaient il y a quinze ans dans la vallée de la Seybouse et qui protégeaient les berges de cette rivière. Un exemple : les gorges du Nador, terrain arch, étaient garnies, il y a six ans, d'une forêt d'oliviers centenaires. Il n'en reste plus un à cette heure ! pas même au ras des berges ; c'est navrant ! et c'est avec l'autorisation de l'administration que cette destruction a eu lieu.

Revue immobilière
(*Le Réveil bônois*, 24 mars 1900)

Le domaine forestier du Kef-Djemel (Beni-Salah), a été acquis par la [Société domaniale algérienne](#), pour le prix de 350.000 fr.

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE
À PARIS
(*L'Algérien* (Bône), 25 mars 1900)

.....
le [Domaine de Kef-el-Djemel](#), provenant de M. Prax, a été acquis à la barre du tribunal par la nouvelle société immobilière, que la Banque a instituée à ses côtés. C'est une manière d'immobiliser qui diffère sensiblement de celle que l'on avait employée jusqu'ici, mais c'est tout ! Au reste, M. Rouget, sous-directeur bien connu dans le monde bônois, est venu expressément d'Alger pour assister à ces enchères.

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE
À PARIS
(*L'Algérien* (Bône), 15 avril 1900)

.....
Nous avons rappelé déjà, il nous semble, que la Nouvelle société domaniale de la Banque avait acquis à la barre du Tribunal les immeubles forestiers de M. Victoriano Prax, à la suite des poursuites en expropriations dirigées contre lui par la Banque de l'Algérie.

La *mère* et la *fille* vivent naturellement en très bonne intelligence et l'on avait convenu de part et d'autre qu'on paierait Kef-el-Djemel [*sic*] 350.000 francs !

C'est bien ce qui a eu lieu, la Banque a acheté et a déclaré command dans les délais réglementaires.

Nous ne pouvons encore nous expliquer, que cet important domaine ait été vendu, acheté et racheté dans les conditions de prix que l'on sait — et 350.000 francs constituent un beau *denier*, même pour la Banque ou la société domaniale !— sans que personne soit allé le visiter peu ou prou, ni l'acheteur ni le vendeur.

Les actionnaires auront de la peine à nous croire, mais nous l'affirmons — et c'est pourtant ainsi — personne n'est allé voir Kef-el-Djemel avant la vente, ni Lafon, ni Rouget, ni Vidaillon, ni *Tachet*, ni Bérard !

On peut supposer que s'il se fut agi de leurs deniers personnels, on aurait vraisemblablement procédé d'autre manière.

Tout le monde dira avec nous, qu'en raison surtout des dangers d'incendie, dans le massif forestier des Beni-Salah, l'immeuble dont il s'agit a été payé 100.000 fr. trop cher !

C'est un avis gratuit et véritablement charitable que nous nous plaignons à donner dans la circonstance aux braves actionnaires de la société domaniale.

ÉTUDE DE M^e Ferdinand MARCHIS,
avocat-défenseur à Bône, rue Randon, n^o 9
PURGE d'hypothèques légales

(La Démocratie algérienne (Bône), 2 mai 1900)

À la requête de la [Société domaniale algérienne](#), société anonyme dont le siège est à Alger, boulevard Carnot, numéro trois, représenté par monsieur Tachet, président du conseil d'administration de la dite Société, demeurant à Alger, élisant domicile en l'étude de M^e Marchis, défenseur.

Notification a été faite, suivant deux exploits de Panisson, huissier à Bône, en date des vingt-sept et vingt-huit avril mil neuf cent, enregistrés à Bône, le vingt-huit du même mois d'avril, folio dix-huit, cases onze et douze, aux droits perçus de deux francs vingt centimes

1° À monsieur le procureur de la République près le tribunal de Bône ;

2° À madame Hélène Prax, sans profession, demeurant au lieu-dit Kef-Djemel, commune mixte des Beni-Salah, résidant en ce moment à Bône, épouse de monsieur Victoriano Prax ;

3° À monsieur Victoriano Prax, propriétaire demeurant au lieu-dit Kef-Djemel, commune mixte des Beni-Salah, résidant en ce moment à Bône, pris pour la validité de la procédure, à l'égard de madame Prax, son épouse sus-nommée.

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Bône, le dix-huit avril mil neuf cent, enregistré, constatant de dépôt fait au dit greffe de la grosse en due forme d'un jugement rendu à l'audience des criées du tribunal civil de Bône, le treize mars mil neuf cent, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Bône, contenant adjudication au profit de la requérante, moyennant le prix principal de trois cent cinquante mille francs, outre les frais et charges, d'une [forêt de chêne-liège, connue sous le nom de Kef-Djemel, d'une contenance approximative de trois mille cent quatre-vingt-dix-huit hectares](#), ayant fait partie de la grande forêt du Kef-Djemel, située territoire et commune mixte des Beni-Salah, canton de Duvivier, arrondissement de Bône, limitée d'une part par le surplus de la grande forêt de Kef-Djemel, appartenant à monsieur Hope et connue sous le nom de Bou-Reddine, et d'autres parts par des terrains indigènes, l'État et la forêt de l'Oued-Soudan (société Rebattu).

Ensemble toutes les constructions qui s'y trouvent édifiées et tout le matériel servant à l'exploitation de la forêt.

Ladite forêt a été vendue sur surenchère du dixième, ensuite d'aliénation volontaire, à la requête de la [Banque de l'Algérie](#), société anonyme dont le siège est à Alger.

À l'encontre de :

1° Monsieur Victoriano Prax, propriétaire, demeurant au lieu-dit Kef-Djemel, commune mixte des Beni-Salah, canton de Duvivier, arrondissement de Bône ;

2° Monsieur Galtier (Auguste) ¹, propriétaire, demeurant à Bône ;

3° Monsieur Artigue (Bertrand), propriétaire, demeurant à Paris, place Vendôme, numéro douze;

4° Monsieur Bourut (Hippolyte), propriétaire demeurant à Bône.

Il a été déclaré à monsieur le procureur de la République et à madame Prax que cette notification leur était faite en vertu de l'article deux mille cent quatre-vingt-quatorze du code civil pour qu'ils aient, dans le délai de deux mois à compter de ce jour, à prendre au bureau des hypothèques de Bône telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront, à défaut de quoi l'immeuble ci-dessus désigné en sera complètement affranchi entre les mains de la Société domaniale algérienne.

Il a été, en outre, déclaré à monsieur le procureur de la République, que les anciens propriétaires, indépendamment des vendeurs sus-nommés, étaient :

1° La société Victoriano Prax et compagnie ;

2° Monsieur Étienne-Philippe-Édouard Damas, général de brigade ;

¹ Auguste Galtier (1860-1943) : ingénieur civil, propriétaire viticole, il décroche en 1899 l'adjudication des travaux du port de Bône en association avec Louis Jammy. Voir [encadré](#).

- 3° Monsieur Hippolyte-Alfred Léger, ancien notaire, demeurant à Paris ;
4° Madame Adelaïde-Joseph Vassent, veuve du général Damas ;
5° Monsieur Christian-Gabriel-Auguste Damas ;
6° Madame Berthe-Claire-Clarisse-Adelaïde Damas, épouse de monsieur Charles-Auguste de Thezillat, ancien préfet ;
7° La Société générale forestière, société anonyme dont le siège était à Paris, place du théâtre Français, numéro un ;
8° Monsieur Hope, Henri-Walter, capitaine de l'armée anglaise en retraite, demeurant à Luffuess (Écosse).

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur cet immeuble n'étant pas connus de la requérante, elle fera publier ladite notification dans un journal de Bône, conformément à l'avis du Conseil d'État du neuf mai mil huit cent sept, à l'effet de purger tous les droits de cette nature inconnus.

En conséquence, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale sur cet immeuble, qu'ils devront les faire inscrire dans le délai de deux mois à compter de ce jour, à défaut de quoi cet immeuble en sera complètement affranchi entre les mains de la Société domaniale algérienne.

Pour insertion,
(Signé) : MARCHIS.

Ministère de l'intérieur
Médailles d'honneur, des mentions honorables et des témoignages de satisfaction
(*JORF*, 30 mars 1904)

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

M. Mesbour Ali, garde particulier à Kef Djemel : en août 1902, a contribué avec le plus grand zèle et beaucoup de courage à l'exécution des mesures prises pour combattre les incendies qui ont éclaté dans les Beni-salah (déjà titulaire de la médaille de bronze). — Médaille d'argent de 2^e classe.

M. Prax (Victoriano), directeur d'exploitation forestière à Kef Djemel : a prêté à l'administration locale et au service des forêts un concours des plus dévoués en contribuant avec son personnel à protéger les forêts de l'État, voisine de sa propriété ; a fait preuve d'un courage et d'une endurance remarquables. — Médaille de bronze.

M. Soual (Paul-Augustin), directeur d'exploitation forestière à Ain Kenien (même motif que ci-dessus). — Médaille de bronze.

M. Lhôte (Jules), contremaître à Oued Soudan. — Médaille de bronze;

M. Yelles si Ahmed, contremaître à Kef-Djemel. Médaille de bronze ;

M. Akram Mohamed Sald, chef de chantier à Kel-Djemel — Médaille de bronze ;

M. Saïd ben Mohamed, chef de chantier à Kef-Djemel. — Médaille de bronze,

Ont contribué avec beaucoup de zèle et un grand courage à l'exécution des mesures prises pour combattre les incendies qui ont éclaté dans les Beni-Salah.

Ministère de l'agriculture
Mérite agricole
Décrets en date du 12 février 1905
(*Journal officiel de la République française*, 13 février 1905, pp. 1093-1095)

Grade d'officier

Prax (Victoriano), propriétaire forestier à Kef-Djemel (Beni-Salah) (Constantine) : membre de la commission d'études de la loi forestière algérienne. Lauréat de nombreuses expositions. Chevalier du 31 juillet 1894.

(*L'Avenir de l'Est*, 28 décembre 1905)

Nécrologie. — Avant-hier matin, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de notre regretté concitoyen M. Victoriano Prax, décédé à l'âge de 75 ans.

M. Prax habitait l'Algérie depuis de longues années, il fut un des hardis et intelligents pionniers de la colonisation.

Sa compétence en matière forestière était indiscutable et il connaissait parfaitement toutes les questions qui intéressent notre colonie.

Il publia de remarquables articles sur la sécurité et le régime forestier, dans le *Bônois*, la *Démocratie* et le *Chêne-Liège*.

Très simple, très modeste, d'une grande affabilité, M. Prax jouissait de l'estime de tous.

Nous prions sa nombreuse famille de vouloir bien croire à nos regrets et nous lui adressons l'expression sincère de nos vives condoléances.

(*La Dépêche algérienne*, 17 novembre 1908)

— Un incendie a dévoré une assez grande étendue de forêts au préjudice des consorts Prax, au Kef-Djemel. Les causes de l'incendie ne sont pas encore connues.

Les Incendies de forêts dans la région de Bône
(*La Dépêche algérienne*, 12 août 1922)

(De notre correspondant particulier)

Bône, 11 août. — Les immenses incendies de forêts et de broussailles qui dévastent les belles régions boisées de Bône à la frontière tunisienne ont parcouru à ce jour plus de vingt cinq mille hectares, englobant les forêts domaniales des Beni-Salah, de La Cheffia, des Bou-Abed et la majeure partie des forêts particulières appartenant à MM. Cosse (Bou-Redine), Prax (Kef-Djemel) et Peltzer (Oued-Soudan).

Trois mille cinq cents hectares de la forêt des Bou Redine, appartenant à notre concitoyen M. Cosse, sont entièrement détruits.

De source autorisée, on aurait saisi sur un indigène des Beni-Salah une lettre d'un personnage maraboutique préconisant la destruction des forêts par le feu.

Des troupes se sont transportées sur les lieux en autocamions. Tout l'horizon, depuis le cap Dosa jusqu'aux premiers contreforts du massif de l'Edough, est en feu.

De bas nuages d'une fumée compacte poussés par le sirocco, laissent tomber des cendres sur la ville ; on se croirait à proximité d'un volcan en éruption.

Le sirocco continue à souffler avec une accablante intensité brûlante ; la température se maintient autour de 41/42 degrés à l'ombre et commence à causer de sérieux dommages au vignoble, à quelques jours à peine de la vendange. —T.

Publicités
(L'Écho d'Alger, 23 mai-16 juillet 1925)

TRAVERSES DE CHEMIN DE FER
Charbon de Bois
Poteaux de Mines
Société du KEF DJEMEL, 4, rue Moreau, Bône

VENTE
par adjudication volontaire
(La Dépêche algérienne, 1^{er} août-23 septembre 1923)

Le lundi 15 octobre 1923 à 14 heures à Bône et par le ministère de M^e HADJADJ, notaire,

D'une FORÊT de CHÊNES-LIÈGE, située commune mixte de l'Edough, arrondissement de Bône, connue sous le nom de « Kef Djemel », d'une contenance approximative de trois mille cent quatre vingt dix-huit hectares (3.198 hectares).

Joignant : le surplus de la grande forêt de Kef Djemel connue sous le nom de Bou Reddine, la forêt de l'Oued Soudan, l'État et le communal.

Mise à prix : Quatre cent mille francs, ci 400.000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e HADJADJ, notaire, et pour visiter à MM. Prax.

Rachat par la [Société anonyme des forêts de La Calle](#) à capitaux italiens

Une protestation contre le déboisement des forêts de La Calle
(L'Écho d'Alger, 6 octobre 1929)
(La Dépêche algérienne, 7 octobre 1929)

Le conseil municipal de La Calle :

Considérant le péril très grave qui menace la région de La Calle par suite du déboisement entrepris sur une vaste échelle sur les 12.000 hectares de forêts concédés autrefois par l'État à la [Société anonyme des forêts de La Calle](#) ;

.....
Considérant les intentions ouvertement manifestées par cette Société de continuer à abattre la totalité des arbres de cette forêt, dans le but de réaliser rapidement la valeur élevée que représentent le tanin et le liège mâle et de reproduction, ainsi que les mêmes exploitants l'ont déjà fait dans la forêt de l'oued Soudan (10.000 hectares) et dans la forêt du Kef-Djemel (4.000 hectares) leur appartenant ;

Violent incendie dans le [port de Bône](#)
UN MILLION DE DÉGÂTS
(La Dépêche algérienne, 6 janvier 1930)

.....
L'incendie continue dans un gros stock de charbon de bois en vrac appartenant à la Société du Kef-Djemel.

Il est efficacement combattu par les moto-pompes des pompiers, du remorqueur « Seybouse » et du vapeur grec « Moréas » en opération de déchargement de charbons.

Les ingénieurs des Ponts et Chaussées sont sur les lieux pour diriger la lutte contre le fléau qui, activé par la brise du Sud-Ouest, menaça la partie du port affectée aux charbons de soute et les constructions en bordure de la grande voie pavée de La Grenouillère. Les dégâts, qui dépassent un million, sont couverts par des assurances.

Cet incendie serait attribué à l'imprudence de gardiens ou dockers qui auraient allumé un brasero à proximité de l'alfa et du liège pour se réchauffer. — T.

UN CRIME DE LA VENGEANCE

Les auteurs de l'assassinat de l'Oued-Soudan, près de Duvivier, sont arrêtés
(*La Dépêche algérienne*, 15 octobre 1930)

Nous avons relaté succinctement dans un précédent numéro, l'assassinat commis dans la nuit du 1^{er} au 2 octobre, à l'Oued-Soudan, non loin de Duvivier, sur M^{me} Contri Pellegrina, âgée de 55 ans, femme du directeur de la Société forestière du Kef-Djemel. Voici quelques renseignements concernant le crime et l'enquête.

.....

Les soupçons

Dès la première heure, les soupçons de M. Contri se portèrent sur une famille indigène, les Bouacida, qui se trouvaient dans des gourbis à 3 km 500 environ avant la ferme, pour la raison suivante. Un mois et demi environ avant le drame, deux membres de cette famille avaient été en difficultés avec le garde particulier de la Société du Kef-Djemel. C'étaient les frères Bouacida ben Tayeb et Bouacida Ghomari. Ils avaient été incarcérés à ce sujet. Sur la proposition du directeur, M. Contri, ils devaient être expulsés du domaine. Exaspérés de cette décision, ils avaient juré de se venger, et c'est ainsi que Ghomari avait dit devant témoins, à M. Contri, « Si tu nous fait condamner, souviens-toi que nous sommes les fils de Brahim ». Ce Brahim avait été, en son temps, le plus redoutable des indigènes de la région. Les Bouacida devaient évacuer leurs gourbis le 2 octobre ; le crime fut commis dans la nuit qui précédait ce jour : de lourdes présomptions pesaient sur eux. Ils furent arrêtés.

.....

SIGNIFICATION PUBLIQUE

(*JORF*, 25 octobre 1946)

Par ordonnance en date du 1^{er} octobre 1946, le président du tribunal civil de Bône a placé sous séquestre de l'administration des domaines de Constantine les biens, entreprises, droits et intérêts, appartenant aux ressortissants étrangers dont les noms suivent :

.....

Société forestière agricole du Kef Djemel, société à participation italienne majoritaire, biens en Algérie.
